

Mise au point de l'Administration pénitentiaire au sujet de cas de décès de détenus à Safi signalés par la presse

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-12-2010 22:07:49

La Délégation générale de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion a affirmé que les cas de décès de détenus rapportés par certains journaux comme étant survenus dans l'établissement pénitentiaire de Safi, ont tous eu lieu à l'hôpital local de la ville où ces personnes suivaient un traitement pour maladies chroniques.

Seul un cas de décès a été enregistré dans l'établissement pénitentiaire, suite à un arrêt cardiaque, précise un communiqué de la Délégation, dont copie est parvenue lundi à la MAP.

La Délégation générale a fait savoir qu'elle entreprend les procédures en vigueur dans pareilles situations, conformément aux dispositions de la loi régissant la mission qui incombe aux établissements pénitentiaires.

Et d'ajouter que la loi stipule en l'occurrence que l'administration pénitentiaire avise le Procureur général qui ordonne l'ouverture d'une enquête et d'une autopsie du corps du défunt, avec toutes les procédures qui s'en suivent.

En ce qui concerne les soins de santé, la Délégation générale de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion a affirmé que l'établissement susmentionné dispose de cadres médicaux et paramédicaux permanents et d'autres contractuels qui déploient des efforts soutenus en dispensant aux pensionnaires les soins et examens médicaux nécessaires, en plus de programmes de prévention et de sensibilisation en matière d'éducation sanitaire, d'hygiène corporelle et de propreté des lieux.

La Délégation Générale tient à préciser à cette occasion qu'elle veille au respect des normes de salubrité et des conditions sanitaires requises de manière à assurer aux pensionnaires une nourriture saine et équilibrée.

En guise de conclusion, la Délégation générale de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion a attribué les allégations propagées par voie de presse sur la prison locale de Safi, à certains anciens prisonniers condamnés pour des crimes odieux.

MAP